PRÉFÈTE
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Zones agricoles défavorisées du Rhône

Au titre des fonds européens au 25/03/2022

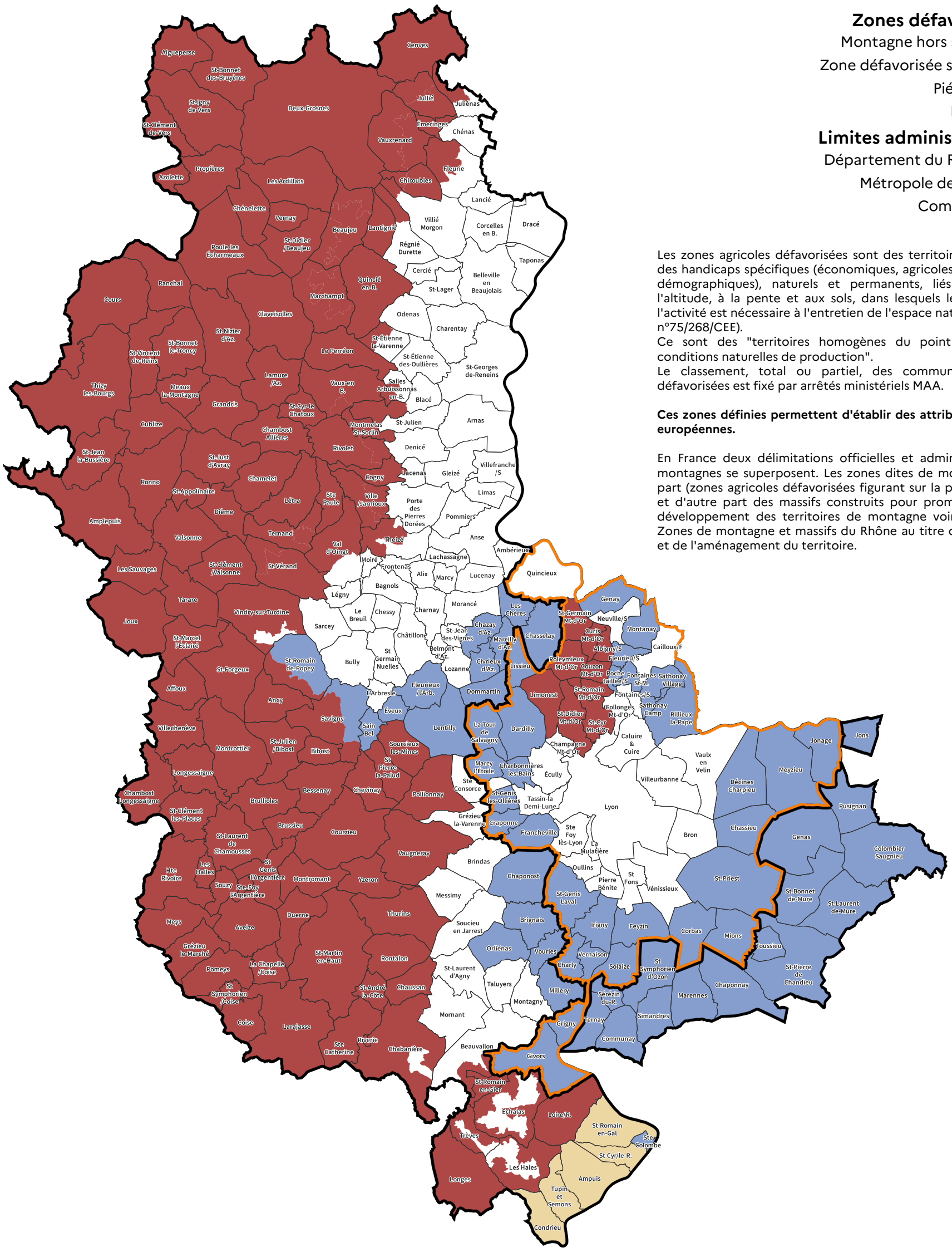

Zones défavorisées :

- Montagne hors sèche
- Zone défavorisée simple
- Piémont
- Plaine

Limites administratives :

- Département du Rhône
- Métropole de Lyon
- Commune

Les zones agricoles défavorisées sont des territoires présentant des handicaps spécifiques (économiques, agricoles, physiques et démographiques), naturels et permanents, liés au relief, à l'altitude, à la pente et aux sols, dans lesquels le maintien de l'activité est nécessaire à l'entretien de l'espace naturel (directive n°75/268/CEE).
Ce sont des "territoires homogènes du point de vue des conditions naturelles de production".
Le classement, total ou partiel, des communes en zones défavorisées est fixé par arrêtés ministériels MAA.

Ces zones définies permettent d'établir des attributions d'aides européennes.

En France deux délimitations officielles et administratives des montagnes se superposent. Les zones dites de montagne d'une part (zones agricoles défavorisées figurant sur la présente carte) et d'autre part des massifs construits pour promouvoir l'auto-développement des territoires de montagne voir la carte des Zones de montagne et massifs du Rhône au titre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

0 7,5 15 km

Sources : DDT du Rhône
Fond de carte : BDTOPO ® - 2022, © IGN Paris - Éditée le : 06/04/2023 - Diffusion : libre